

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2024
Délibération n° DE_2024_037

Le 13 mai deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et Noémie VANDERNOOT.

Absents excusés : MASNATA Mallaury (pouvoir à LEYMAN Robert), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Secrétaire : VANDERNOOT Noémie

OBJET : Convention tripartite d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de la Drôme et la CC Dieulefit Bourdeaux. Réflexion sur les espaces publics.

Le Maire propose d'engager une réflexion sur l'aménagement et l'organisation des espaces extérieurs sur un périmètre intégrant la maison des associations et ses abords, l'ex-propriété Morin et l'ensemble des parcelles communales autour des bâtiments publics.

L'objectif de cette réflexion est d'améliorer la fonctionnalité des espaces extérieurs (accès, desserte, stationnement), d'apporter de la cohérence, d'embellir et de mettre en valeur les différents espaces.

Il propose au Conseil Municipal de faire appel au CAUE de la Drôme (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dont la mission serait la suivante :

- Recueil des éléments de programme et projets et/ou perspectives d'évolution du fonctionnement du groupe scolaire, de la maison des associations, du bâtiment ex Morin et du local technique.
- Analyse du fonctionnement global du site dans son contexte paysager et urbain, dans ses conditions d'accès et de desserte et par la prise en compte des contraintes techniques et réglementaires (réseau, etc...)
- Proposition de scénarios d'aménagement en réponse aux éléments de programme et enjeux identifiés.

Dans le cadre de la convention proposée, le CAUE prévoit 12 jours de travail.

La commune de Bourdeaux devra s'acquitter ;

- de l'adhésion au CAUE de la Drôme (déjà acquittée par ailleurs)
- d'une participation volontaire de 5 496€ au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE

La Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux s'engage à reverser à la commune de Bourdeaux, 50% du montant total engagé pour l'étude, soit 2 748.00€

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion au CAUE de la Drôme.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 026-212600563-20240513-DE_2024_037-DE

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite avec le CAUE de la Drôme et la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux relative à l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage sur la réflexion sur les espaces publics.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

